

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 408

Artikel: Partis politiques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'évaluation non partisane de l'activité des partis, des magistrats.

Il ne s'agit pas ici de la contradiction classique entre les principes affirmés et les décisions quotidiennes, mais de la valeur d'un magistrat affichée à la tête de son département. Les départements peuvent être des administrations routinières et passives que coiffe la « bonne volonté », voire les péroraisons applaudies de leurs responsables. Ils peuvent être également des entreprises qui répondent aux besoins nouveaux de la collectivité, et qui vont même jusqu'à préparer l'avenir des citoyens. Le magistrat est alors un « manager » — sans allusion aucune à la fonction presque magique de ce mot dans le bagage du chef à la mode — qui parvient à mobiliser une administration (plus lourde que toutes les entreprises privées) et à trouver à l'extérieur les appuis nécessaires. La réalité de cette vertu, l'opinion, les moyens de communication de masse, commencent à l'apprécier dans l'action des membres du Conseil fédéral. Changement de perspectives : au plan cantonal et communal, les magistrats sont tous mis sur le même pied, ceux qui passent leur législature à assurer leur réélection dans les soupers d'associations ou au milieu de leurs troupes cantonales, les lanceurs de grandes idées (réalisées le moins souvent possible), et ceux qui construisent, qui avancent. En fait, une légère priorité est accordée aux beaux parleurs, qu'ils soient de droite ou de gauche. Au total, une fois élu, un magistrat est tabou.

M. Schmitt est une exemple parfait d'une catégorie de magistrats chère au radicalisme genevois. Tout entier occupé à soigner sa popularité, à voyager de Pékin à Riad, il avait bien d'autres choses à faire qu'à s'occuper de ses services (les mauvaises langues prétendent que certains cadres du Département de justice et police eurent quelques difficultés à assimiler le rythme de travail — fort différent — de son successeur, le démo-chrétien Fontanet).

Dans son premier département, il manifeste une forte propension à laisser les choses aller dans les

ornières, les culs-de-sac et les modes de l'époque : priorité à la voiture privée, sophistication des équipements policiers et lutte contre les gauchistes.

Le temps d'un rapport

Au Département de l'« économie publique » (dénomination qu'il substitue à celle de Département du commerce, de l'industrie et du travail, jugée par trop désuète), ses grands projets de politique économique durent le temps d'un rapport : l'Office pour la promotion de l'industrie genevoise fonctionne dans la mesure où il dépend des très dynamiques petits industriels en métallurgie; pour le reste, les entreprises continuent à quitter Genève sans en informer qui que ce soit au préalable, et surtout pas le Conseil d'Etat; et par ailleurs, le gouvernement n'a jamais tenté de se donner les moyens de ses ambitions, par exemple un fonds régional d'investissement (DP 366). Il n'empêche : M. Schmitt fut un grand conseiller d'Etat. Et tant pis pour les Chambres fédérales qui n'ont pas su reconnaître la véritable stature de celui que les pétroliers de l'OPEP ont, semble-t-il, engagé.

DANS LES KIOSQUES

Partis politiques

Admettons que les secrétariats des partis et les instituts de science politique classent toutes les informations qui paraissent dans la presse sur la vie interne des partis politiques ! Pour notre compte, nous avons simplement relevé les quelques informations suivantes dans la presse alémanique :

— L'UDC bernoise a décidé (avec effet déjà à la fin de cette législature) de limiter à seize ans la durée d'un mandat de conseiller national ou de député au Grand Conseil. Quatre conseillers na-

tionaux, dont un est en fonction depuis 1947, et cinq députés au Grand Conseil ne pourront plus se représenter aux suffrages populaires. L'UDC suisse, qui essaye de renforcer son implantation, compte actuellement des sections dans quatorze cantons, dont les cantons de Vaud (PAI) et de Fribourg (PAI).

— Le Parti évangélique populaire, dont les trois élus au Conseil national forment un groupe parlementaire avec les libéraux, est inconnu en Suisse romande. Il compte actuellement quarante-deux députés dans divers grands conseils et cent quarante et un membres de conseils communaux. Selon une enquête, les trois quarts des élus appartiennent à des églises nationales et un quart à des églises libres. La moitié de ces derniers sont des méthodistes.

Scission aux POCH

— Pour la première fois depuis la fondation des Organisations progressistes (POCH), une scission a été enregistrée à Bâle. Il semble que la discipline interne soit le motif principal de cette scission. A cette occasion, la presse a annoncé que des conversations sont en cours à Bâle entre les POCH et le Parti du travail afin d'aboutir, peut-être, à une fusion des deux partis qui travaillent très souvent ensemble.

— Au Tessin, le PSA (Parti socialiste autonome) et la LMR comptaient parmi les invités au congrès du Parti du travail de ce canton.

— La cinquième section des Jusos (Jeunes socialistes) du canton de Berne a été fondée à Langenthal.

— Dans la « Thurgauer AZ », le rédacteur Josef Rickenbach se plaint des mots d'ordre adoptés pour le 12 juin par certains partis cantonaux qui ne tiennent pas compte des positions adoptées démocratiquement par les congrès nationaux : « Des mots d'ordre clairs ne devraient pas seulement se trouver dans les programmes électoraux; ils seraient encore plus nécessaires dans la politique de tous les jours ».